

**Vœu présenté par Nicolas Mansier
et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme _ Paris au centre »**

**relatif à la prise en compte des critères d'accessibilité
en commission de désignation des logements sociaux**

Considérant les commissions de désignation des logements sociaux mises en place au niveau des arrondissements et au niveau parisien,

Considérant que les bailleurs sociaux y présentent les caractéristiques des logements sociaux à attribuer,

Considérant que cette description indique uniquement « accessible » ou « non accessible », sans préciser quel type d'accessibilité il met en œuvre, ou en quoi le logement n'est pas accessible,

Considérant que le profil des demandeurs est anonymisé, que parfois certaines mentions font référence à un taux d'invalidité ou à un dossier MDPH,

Considérant que les personnes en situation de handicap ont la possibilité d'ajouter une annexe spécifique descriptive de leur situation, que les éléments de cette annexe ne sont pas communiqués aux membres de la commission de désignation,

Le conseil d'arrondissement émet le vœu d'améliorer l'attribution des logements sociaux aux personnes en situation de handicap,

À cette fin, il émet le vœu de mettre en place un **groupe de travail issu du conseil d'arrondissement**, dont la mission sera d'analyser finement cette situation et de formuler des propositions d'amélioration ciblées à cet effet.

Il émet le vœu que ce groupe inclut l'adjoint en charge du logement, le conseiller délégué à l'accessibilité, à l'inclusion et aux personnes en situation de handicap ainsi que des représentants de chaque groupe politique, et qu'il associe étroitement à ses travaux la commission de désignation du 14e et le conseil local du handicap du 14e.